



FICHE DE POSTE MAIRIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Intitulé du poste : **Opérateur de vidéoprotection – Centre de supervision urbain intercommunal (H/F)**

I Identification du poste

Nom et prénom	: A POURVOIR
Service de rattachement	: Direction Générale
Responsables hiérarchiques	: Responsable du C.S.U.I. Chef(fe) de salle
Collègues	: Opérateurs vidéoprotection du C.S.U.I.
Partenaires	: Police Municipale, Police Nationale, Service de secours, Astreinte des services communaux, prestataires (EDF, VIOLA, Eco sécurité incendie)

II Description du poste

- **Mission(s) :**

L'opérateur de vidéoprotection contribue à la sécurisation des lieux, des espaces et des bâtiments publics des communes du Chesnay-Rocquencourt, La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Bailly et Noisy-le-Roi par le biais des caméras de vidéoprotection.

Il exploite les images en direct en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites et les enregistrements sur réquisition judiciaire.

- **Activités principales et tâches :**

Tâches de visionnage et d'analyse des images en direct :

- Assurer l'observation permanente du mur d'image
- Repérer à l'écran les événements significatifs (prévus ou inopinés)
- Analyse et traitement de ces événements
- Déclencher les outils (domotique) et différents types d'intervention (astreintes et services de secours)
- Signaler par ordre de priorité aux autorités compétentes tout comportement suspect ou commission d'infraction
- Prendre en compte et répondre aux demandes spécifiques des autorités de sécurité

Tâches d'accueil téléphonique :

- Assurer l'accueil téléphonique 24/24 h notamment en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et de la Police Municipale
- Être un relais d'information

Tâches de gestion des alarmes anti intrusion et incendie :

- Réceptionner / acquitter les déclenchements d'alarme anti intrusion et incendie
- Effectuer une levée de doute par l'image vidéo, par le contre-appel téléphonique
- Alerter les services compétents en fonction du besoin

Tâches spécifiques éventuelles :

- Effectuer les relectures des images enregistrées et procéder aux extractions à la demande des services de police judiciaire
- Assurer le déclenchement du service maintenance pour les caméras défaillantes
- Rédiger des comptes rendus d'activité journalière, les adresser à sa hiérarchie

L'ensemble des activités et tâches n'est pas exhaustif et peut progresser selon l'évolution de la fonction.

CONSTRAINTES DU POSTE (horaires, astreintes, tenue ...)

- Temps de travail annualisé (sur une base de 35 heures par semaine) / 25 jours de congés annuels
- Les agents de jours travaillent sur un roulement établi sur une séquence de 12 jours. Chaque séquence se décompose en :
 - 2 matins de 7h à 15h30
 - 2 après-midis de 15h30 à minuit
 - 4 jours de repos
 - 2 après-midis de 15h30 à minuit
 - 2 jours de repos
- Les agents de nuit travaillent sur un cycle de 4 nuits de travail (de 23h à 7h), suivies de 4 nuits de repos
- Confidentialité et devoir de réserve
- Respect des échéances
- Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires en fonction du planning et des éventuelles absences

MOYENS MIS A DISPOSITION

Poste informatique, mobiliers ergonomiques, repas, parking gratuit, climatisation autonome

III Profil

QUALITES ET CAPACITES REQUISES

- Sens pratique et méthodologie
- Nécessité de devoir de réserve et de confidentialité
- Aisance dans un environnement informatisé
- Rigueur et rapidité d'exécution
- Écoute, esprit d'équipe
- Adaptabilité, souplesse
- Sens des relations humaines
- Aucun antécédent judiciaire – casier vierge
- Travail seul et en équipe

NIVEAUX DE FORMATION ET/OU D'EXPERIENCE SOUHAITES

- Niveau Bac (à pondérer par l'expérience professionnelle)
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales appréciée
- Connaissance des logiciels Windows, Word, Outlook
- Connaissance pratique du logiciel métier GENETEC appréciée

CATEGORIE & GRADE

Cadres d'emplois des adjoints techniques et des adjoints administratifs.

Date : Mai 2025

La fiche de poste clarifie les activités, les tâches, les décisions, les responsabilités que chaque agent doit assurer dans le cadre de son travail quotidien. Elle permet une meilleure coordination de l'action de chacun. Il convient cependant de garder présent à l'esprit que toute activité évolue et nécessite de s'adapter aux situations du terrain.